

MARCHE SIMPLIFIE DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

Procédure de consultation :

Marché passé selon Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret
n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir Adjudicateur : **Lycée Charles de Gaulle**
Avenue Christian Pineau
BP 2067
52903 CHAUMONT Cedex

Représenté par : Philippe VIOLLON, Proviseur
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Charles de Gaulle

B - MARCHE N° FS2019/01

Objet du marché : Fourniture d'une plaqueuse de chants, modèle 2019

Date de dépôt des offres

27 mars 2019 à 12 heures

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures
Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

CHAPITRE I. - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics compte tenu de l'estimation de la fourniture homogène (inférieure à 221 000 € H.T.)

Chapitre II.- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le 27 mars 2019 à 12 heures

B. Modalités d'envoi

Dépôt des offres sur l'AJI avec le « profil Acheteur »

C. Adresses de réception

Dépôt des offres sur l'AJI avec le « profil Acheteur »

D. Critères de choix

Critères	Pondération
1. Le prix du matériel	40%
2. La qualité technique du matériel	50%
3. La formation proposée	10%

Le critère prix sera jugé d'après le devis détaillé remis par le candidat.

Le critère qualité technique sera jugé au vu des informations fournies par le candidat, dans le mémoire technique, et portera sur la partie opérative du matériel incluant la sécurité du matériel utilisé en situation de formation et sur la partie commande.

Le critère formation proposée sera jugé sur le programme détaillé de la formation proposée et les manipulations sur la machine prévues.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des informations complémentaires aux différents candidats.

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Mme Pascale Ramassamy Tél. : 03.25.32.54.55
Mail : pascale.ramassamy@ac-reims.fr

F. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

G. Documents à fournir

Le candidat produira les documents suivants, prévus à l'art. n°45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

- La lettre de candidature (formulaire DC1) complétée, datée et signée par le candidat.
- une fiche permettant d'évaluer ses capacités professionnelles et techniques.
- une liste de références dans l'éducation nationale
- une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :
 - a satisfait aux obligations légales et fiscales
 - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail

Dans le cadre de l'offre, le candidat devra fournir :

- un devis détaillé de l'offre de base et des options.
 - un mémoire technique présentant le matériel et ses fonctionnalités.
- Il devra répondre obligatoirement à toutes les lignes concernant les fonctionnalités figurant dans le CCTP.
- un programme détaillé de la formation.
 - les documents demandés dans le CCTP notamment dans la partie maintenance.

H. Visite de l'établissement

Le candidat veillera à vérifier que l'installation du matériel est possible dans l'atelier du lycée.

Il pourra prendre contact auprès du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), M. CASSIS pour une visite de l'atelier.
Tél : 03.25.32.54.55

Chapitre III. - DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une plaqueuse de chants, modèle 2019. Cet équipement est destiné à l'apprentissage en milieu scolaire (50 utilisateurs par semaine), la formation continue et la réalisation d'actions spécifiques de sensibilisation, de transfert de compétences et de prestations technologiques auprès des entreprises par l'intermédiaire de la Plateforme Technologique du bois.

La prestation comprend le matériel, la livraison, l'installation, la mise en service du matériel et de ses accessoires, la formation des utilisateurs, ainsi que le suivi technologique durable.

Article 2 : Allotissement

Néant

Article 3 : Durée du marché

La machine devra être livrée le 17 juin 2019.

L'installation suivra immédiatement la livraison.

La formation sera réalisée dès l'installation effective.

Le marché prend fin à l'issue de la formation permettant la prise en main de la machine.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Les entreprises devront joindre à leur offre un devis détaillé.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (CCAG-FCS - Arrêté du 19 janvier 2009).

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le matériel devra répondre à toutes les prescriptions indiquées dans le mémoire technique rédigé par le soumissionnaire.

Livraison :

Le matériel devra être livré sur site, installé et raccordé à l'ensemble des énergies et du système d'aspiration.

Les éléments de conditionnement devront être enlevés par le prestataire.

Les frais de livraison et d'installation, de retrait des éléments de conditionnement sont à la charge du titulaire (franco de port).

Article 6 : Réception du marché

La réception du présent marché sera effectuée à l'issue de la formation de prise en main. Elle portera sur le bon fonctionnement de la machine (sa capacité et sa précision) et sur le respect du programme de formation remis avec l'offre. Le ou les documents précisant la conformité de la machine aux diverses réglementations en vigueur (ex : conformité CE) devront être fournis pour la réception.

Article 7 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis détaillé (article 4 du présent document)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (Cahier des charges)
- Le Cahier des Clauses Administratives fournitures courantes et services (CCAG-FS)

Article 8 : Garanties

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie de un an minimum.

Article 9 : Avance forfaitaire

Une avance de 30 % sera versée à la commande.

Article 10 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Les prix sont unitaires.

Forme des prix

Les prix sont fermes.

Paie ment du solde

Le solde de la prestation sera réglé sur présentation d'une facture émise à la réception de la prestation telle que mentionnée à l'article 6 du présent document.

La facture afférente au paiement sera transmise par voie dématérialisée sur le portail Chorus Pro.

Mode de règlement

Le mode de règlement adopté par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 7.

Conformément au Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros est également due.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 11 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution (livraison, formation) est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article 11 du CCAG FCS.

Article 12 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché public si le titulaire est, au cours de l'exécution du marché public, placé dans l'une des situations mentionnées à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Article 13 : Litiges

En cas de litiges pour l'exécution du marché, le tribunal administratif de Châlons en Champagne est seul compétent.

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIRET 13 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix : **Voir devis**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

IBAN :

BIC :

JOINDRE UN RIB

A _____ , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte
d'engagement (voir devis) :

à : CHAUMONT

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Le Proviseur

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- *les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitre IV)*